PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 MAI 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de CARROS - 2, rue de l'Eusière 06510 CARROS, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Yannick BERNARD

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD

- Déclare la séance ouverte à 18 h 30 ;
- Procède à l'appel nominal ;
- Désigne le secrétaire de Séance en application de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

Étaient Présents

Mesdames et Messieurs, Yannick BERNARD - Martine PASSERON - Julien JAMET - Fabienne BOISSIN - Christophe CŒUR - Christine HUERTAS - Alain SERVELLA - Valérie POZZOLI - Ludovic OTHMAN - Virginie SALVO - Stéphanie DENOYELLE - Sandra LEULLIETTE - Paul MITZNER - Sihem BEN KRAIEM - Agnès WIRSUM - Olivier WSZEDYBYL - Alan TITONE - Brigitte LEFEVE - Patrice CONTINO - Alain PERNIN - Sandra BERTIN - Léonard COMITE - Olivia CHAUVAC - Philippe RANSAN - Olivier RENAUDO - Marie-Christine LEPAGNOT - Estelle BORNE - Stéphane REVELLO - Meddhi GHRIS - Graziella SANTI

Étaient excusés & représentés

Madame Géraldine PONS représentée par Monsieur Patrice CONTINO
Madame Evelyne DEPOYS représentée par Monsieur Ludovic OTHMAN
Monsieur Jean-Louis ALUNNO représenté par Monsieur Paul MITZNER

Secrétaire de séance

Monsieur Alan TITONE

Arrivées après l'ouverture de la séance

Mesdames Sandra LEULIETTE et Sihem BEN KRAIEM sont arrivées à 18 h 36 & Agnès WIRSUM à 18 h 47.

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD annonce le quorum atteint, la séance commence.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2023 à l'**unanimité**.
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023 reportée au prochain Conseil Municipal.

En préambule,

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD, souhaite la bienvenue à Monsieur Olivier RENAUDO, Conseiller Municipal depuis le 19 avril 2023, auprès de la commune de CARROS.

La personne suivante sur la liste n'a pas souhaité prendre place, ainsi, Monsieur Olivier RENAUDO a pu rejoindre la liste des membres du Conseil Municipal de la commune de CARROS.

Monsieur Olivier RENAUDO remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour le bel accueil et salue le travail effectué par Monsieur Frédéric KLEWIECK pendant trois ans à qui, il souhaite le meilleur dans sa nouvelle vie professionnelle.

Monsieur Olivier RENAUDO éprouve beaucoup de plaisir et de satisfaction ainsi qu'un peu d'émotion d'être parmi les membres de cette assemblée et cite une phrase qui vient d'un ancien Président de la République, Monsieur Jacques CHIRAC : *« l'action politique n'est rien d'autre qu'un effort constant pour améliorer le cours des choses, rendre possible ce qui est nécessaire »*, cette phrase de Monsieur Jacques CHIRAC, dit-il « je la suis à 100 %, c'est pourquoi je suis à fond sur cette action politique et je m'efforcerai d'apporter ma pierre au formidable travail qui est fait ici, avec comme unique ambition, la commune de CARROS et l'amélioration du quotidien et de la vie des Carrossoises et des Carrossois ».

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD est très heureux de partager un certain nombre de valeurs et surtout, de pouvoir bénéficier de son expérience.

Monsieur le Maire fait une **rétrospective** des évènements qui ont eu lieu depuis le précédent Conseil Municipal :

Le 12 avril 2023 : 2ème rencontre de l'emploi saisonnier à E.COL.E. ; 220 offres d'emplois proposées dans onze secteurs différents, un franc succès. Monsieur le Maire, au nom de tous les membres du Conseil Municipal tient à remercier tout le personnel de la Maison de l'Emploi et leur belle énergie manifestée pour cette formidable réussite.

Le 12 avril 2023 nous avons conduit une réunion publique au village de CARROS, pour annoncer l'enfouissement de deux kilomètres de lignes aériennes électriques de moyenne tension (ENEDIS). Il s'agit d'un budget à 400 000 €.

Nous avons réuni les habitants des quartiers du CLARET et d'une partie de la route Jean NATALE afin de les informer des travaux qui vont être réalisés, de la période prévue, et des avantages que cela représente (sécurité de la desserte électrique d'une partie du BROC, de leurs quartiers et d'une partie de la route Jean NATALE). Mais encore, la ligne était a priori mal positionnée, de plus, au cœur de secteurs boisés qui risquent d'être incendiés et *(comme constaté pendant la tempête ALEX)*, exposés à des vents très importants. Le fait que cela soit enterré évitera ce type de risques. Aussi, une satisfaction de voir disparaître à proximité de son domicile une ligne électrique à moyenne tension.

Il s'agit d'un engagement auquel nous tenons, les travaux sont prévus pour fin d'année, et, un raccordement définitif en tout début d'année 2024 sur le nouvel équipement.

Le 15 avril 2023 : Foire de Printemps annuelle sur la rue de l'Aspre.

Le 18 avril 2023, Monsieur le Maire a eu le plaisir d'accueillir à CARROS Monsieur Jean Claude GENEY, Sous-Préfet des Alpes-Maritimes.

L'occasion de présenter et mettre en valeur un certain nombre de nos actions que nous partageons avec la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) ainsi qu'avec de nombreuses associations qui œuvrent sur le champ social et la politique de la ville.

Nous avons pu visiter la Passerelle, le Secours Populaire, une école, le Poste de Police où nous sommes revenus sur les évènements du 31 décembre 2022, ce qui a permis de mieux comprendre les réponses opérationnelles fournies par la Police Municipale et la Gendarmerie lors de cette soirée.

Les 22 et 23 avril 2023 notre évènement annuel, la Fête des Fraises et du Terroir a accueilli 18 227 visiteurs, soit 6 000 de plus que l'an dernier. Nous tenons un record de fréquentation. C'est une excellente réussite qui nous qualifie dans nos choix. Il y a un an : conserver la connotation Fête de la Fraise avec l'espace forain et y avoir adjoint l'aspect Fête du Terroir dans lequel nous retrouvons une cinquantaine d'exposants de produits locaux est extrêmement intéressants et explique cette réussite avec autant de monde dans une très belle ambiance.

Le 27 avril 2023, une réunion plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) s'est tenue en présence du Procureur de la République, des personnes représentants de la Gendarmerie, du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), des services de la Préfecture, de la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), du Département 06, de l'Education Nationale, des acteurs associatifs et des services municipaux, dans le but de mettre en corrélation et resserrer les liens nécessaires pour travailler sur les problématiques relatives à la délinquance et à la sécurité sur la commune. Il en est ressorti la création de groupes de travail thématiques.

29 avril 2023, une nocturne à CARROS a été organisée par le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur avec des animations, une balade nocturne dans le cadre de la réserve étoilée, ainsi que la découverte de nos étoiles, d'autres planètes et constellations, très enrichissant.

Le beau temps n'était pas au rendez-vous ce soir-là, la voute naturelle n'a pas pu être contemplée comme cela était prévue, néanmoins, grâce à leurs équipements informatiques, il a été possible d'être immergé complètement dans le cosmos. L'évènement a été très intéressant, didactique pour tous publics. Les organisateurs étaient très heureux d'avoir autant de monde. Ils ont proposé de revenir à CARROS à une prochaine date que nous ne manquerons pas de communiquer.

Le 2 mai 2023, nous avons débuté la distribution d'un plant de fraises à chaque écolier dans les écoles (rappel 1 600 enfants sont scolarisés sur la commune). Le but étant de reconnecter les enfants avec leur Terroir. Le moment choisi est privilégié et permet d'être plus crédible auprès des enfants concernant cette action puisqu'il intervient juste à la suite de notre Fête des Fraises et du Terroir.

Le 8 mai 2023, Commémoration de la Victoire de 1945 en présence des élus. Monsieur le Maire ne manque pas de les remercier. Il précise que poursuivre cet évènement demeure important pour le devoir de mémoire.

Aussi, Monsieur le Maire souligne la présence du Conseil Municipal des Enfants (CME), ils ont appris un chant qu'ils ont présenté face à l'assistance. Également, ils ont illustré les grandes dates de la dernière guerre mondiale et une partie de leur ressenti sur cette période-là. C'est une très belle réalisation pour cette manifestation de qualité.

Le 9 mai 2023, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Raymond DOMENECH, ancien sélectionneur de l'équipe de France de football dans le cadre de matchs caritatifs qui opposaient les équipes d'anciens du CAVIGAL (club sportif multi sports niçois, avec une section football très développée), des bénévoles d'EMAÜS et des membres de l'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers (SDIS). Trois matchs se sont déroulés et la discussion avec Monsieur Raymond DOMENECH a été enrichissante. Ces matchs caritatifs permettent à des sportifs qui ne se croiseraient jamais de se retrouver autour d'un terrain pour un moment agréable.

Le 30 avril 2023, un autre moment a marqué l'histoire sportive de la commune de CARROS :

En Italie, à Milan, Monsieur Alan TITONE a remis en jeu son titre de Champion du Monde WFC de Kickboxing qu'il avait remporté en 2019. Alan est rapide, cela a duré une minute et quarante secondes pour être de nouveau Champion du Monde par chaos premier round face à son adversaire Hongrois.

Monsieur le Maire l'a félicité personnellement et, il réitère ses félicitations publiquement car c'est une réelle fierté pour la commune de CARROS *(de plus drapé dans le drapeau Carrossois)*.

Monsieur Alan TITONE peut être fière de son investissement pour lequel il prend du temps à pratiquer son sport favori en plus de sa fonction d'Elu, il est un bon père et chef d'entreprise. Il a démontré son talent après un entraînement régulier. Il est un exemple pour la jeunesse carrossoise (applaudissements).

AFFAIRES GENERALES & FINANCIERES

52/2023 - Appel d'offre ouvert n° 22 AOO 006 - Fournitures de denrées alimentaires

*Rapporteur : **Julien JAMET**, Adjoint délégué à la politique environnementale, à a gestion des déchets, aux travaux et grands travaux, et à la commande publique, Président de la Commission d'Appel d'Offres*

Considérant, que la procédure d'appel d'offre ouverte a été lancée en vue de l'achat de denrées alimentaires ;
Considérant, que l'appel d'offre abouti à la passation d'un accord cadre pour le montant précité ;
Considérant, que la durée de l'accord-cadre, à compter de sa notification, jusqu'à la veille de sa date anniversaire est susceptible d'être reconduit tacitement à chaque date anniversaire, sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans ;

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande ainsi que, tous les documents s'y afférents.

INTERVENTIONS

Madame Marie-Christine LEPAGNOT : *« j'ai une première question concernant plutôt un suivi d'indicateurs puisqu'effectivement vous avez dans l'appel d'offres, et dans le contrat, en tous les cas, la volonté de diminuer le gaspillage alimentaire. Quels sont les indicateurs que vous prenez pour suivre ce gaspillage alimentaire c'est à dire le tonnage jeté au global sur l'ensemble des établissements scolaires de CARROS. Et, ma deuxième question que je présente dans la foulée, concerne également cet aspect-là : est-ce qu'il y a eu un sondage global de l'ensemble des usagers de la cuisine sur la satisfaction par rapport à la qualité des plats, la variété des menus... je sais qu'il existe une commission sur la cantine et des menus... Simplement, si vous pouviez nous communiquer ces informations en Conseil Municipal afin que nous puissions les partager ensemble ? Je vous en remercie beaucoup ».*

Monsieur Julien JAMET : *en ce qui concerne le gaspillage alimentaire, il s'agit d'une option qui est proposée par le candidat qui a été retenu. Tout un travail est organisé pour lequel nous attendons la notification du candidat. Entre autres, le gâchis maître de pain, tout ce qui est justement produits qui ne seraient pas consommés, il y a tout un détail qui a été proposé par le candidat, et, notamment, tout le suivi de tout ce qui ne serait pas consommé par les enfants pour pouvoir adapter les quantités, voire des menus par rapport aux quantités consommées et en fonction des retours qu'on a des enfants. Nous avons aussi la volonté de travailler sur les denrées alimentaires puisque comme nous allons avoir l'obligation de trier à la source les biodéchets à partir du 1er janvier 2024, il faut travailler sur tous ces aspects notamment en relation avec la Métropole.*

Madame Valérie POZZOLI : *« ces questions relatives aux repas sont régulièrement soulevées par les jeunes lors du Conseil Municipal des Enfants tous les mercredis : comment sont perçus ces repas ? Que préfèrent-ils ? ... Lors des commissions, Madame Sandra LEULIETTE réajuste les menus. Nous tenons compte aussi des informations provenant du personnel et des parents ».*

Madame Sandra LEULIETTE : « *autrefois, les « commissions menus » avaient lieu en présence bien souvent, de responsables de la cuisine, des agents de SCOLAREST, quelques intervenants de l'enfance, éventuellement de la petite enfance, de mon côté, j'ai intégré des parents, nous allons intégrer le CME. De ce fait, nous décalons la commission au mercredi, ainsi, le CME pourra participer, nous tenons compte de leur retour, et de ceux des délégués de classes lors des Conseils d'Ecoles.*

Également, quelques commissions en soirée où sont conviés les représentants de parents d'élèves. La discussion porte sur les menus, sur ce qui va, et sur ce qui ne va pas. Nous évoquons le fonctionnement, le gaspillage et recherchons des solutions. Lors des « commissions menus », nous incluons les représentants des animations, les dames de service, les ATSEM.

Bien que chaque école soit différente, nous constatons que l'alimentation qui est appréciée par les élèves au sein d'une école ne l'est pas forcément dans une autre école. C'est presque du cas par cas, mais, nous devons amener nos choix de façon générale en tenant compte de l'ensemble des retours.

Nous faisons des tests, des essais, continuellement pour améliorer la restauration, les menus et pour cela nous sommes dans l'analyse des choses, des situations.

Il existe des difficultés telles que l'inflation, la rupture d'approvisionnement de certains produits, les fournisseurs qui n'ont pas toujours les quantités attendues. Le travail à ce sujet reste général, nous nous adaptons en conséquence des situations ».

Madame Valérie POZZOLI : *« les parents aussi ont la possibilité d'aller manger avec les enfants, ils doivent se rapprocher du guichet unique à ce sujet pour s'inscrire et choisir un jour ».*

Monsieur Paul MITZNER : j'ai le pouvoir de Monsieur Jean-Louis ALUNNO qui va s'abstenir, et tient à ce que je communique ce qu'il a écrit, je vous le lis :

« N'ayant pu assister à la commission j'aurais aimé avoir connaissance du contrat sélectionné par la commission. Quels sont les produits achetés, à quel prix et non avoir un montant global. Il me paraît important également que tout le Conseil Municipal ait accès à ces informations sans avoir à les demander. La commission émet un avis, le Conseil reste souverain ».

Monsieur Julien JAMET : « *nous regrettons régulièrement l'absence de Monsieur Jean-Louis ALUNNO sur la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Il est vrai que le fait de participer permet de poser les questions et de lever tous les doutes justement pendant la Commission d'Appel d'Offres. C'est là que nous posons toutes les questions. D'un point de vue comptable, nous sommes sur un DQE BPU, je rappelle qu'un DQE est le Détail des Quantités Estimatives un BPU c'est un Bordereau des Prix Unitaires. Et donc, nous faisons une estimation par rapport à des quantités, nous ne pouvons pas savoir les produits qui vont être consommés. Nous ne pouvons pas donner un détail très précis du montant qui sera alloué puisque ce sera en fonction des commandes qui seront faites. Malheureusement, répondre à ces questions est bien compliqué mais je pense qu'il s'agit d'une petite méconnaissance du fonctionnement des marchés à bons de commande ».*

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : deux aspects avant de proposer de mettre cette délibération aux voix :

Nous avons fait appel à une nutritionniste extérieure au Marché pour nous donner un avis sur la constitution des menus, c'est une avancée. Une petite information au sujet du coût, grâce à cette négociation, nous avons réussi à maintenir une évolution du coût entre 12 % et 15 % de plus que les années précédentes. Lorsque nous avions délibéré sur notre budget le mois dernier, nous avions décidé de ne pas répercuter auprès des familles cette augmentation. C'est un vrai effort que nous faisons. Nous augmentons la qualité, nous sommes un petit peu plus agile, mieux adaptés aux demandes des enfants, nous avons une nutritionniste indépendante. Le chalenge zéro gaspi sera initié par le sous-traitant, pas mal de choses qui contribuent à l'amélioration du service.

Le vote est unanime.
Abstention : 1, Jean-Louis ALUNNO

AFFAIRES SOCIALES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

53/2023 - Convention cadre tripartite du Conseil Local en Santé Mentale (C.L.S.M.) de la commune de CARROS 2023 - 2026

*Rapporteur : **Fabienne BOISSIN**, Adjointe déléguée à la famille, la santé, la solidarité, le handicap, la lutte contre les discriminations*

Considérant ce que je viens d'énumérer ; considérant, le projet territorial de santé mentale des Alpes-Maritimes portées par la RS qui vise à réorganiser la santé mentale et la psychiatrie à l'échelle d'un territoire ; la nécessité de structurer et coordonner les actions locales en matière de santé mentale dans un cadre concerté avec les partenaires ; la situation des personnes vivant avec des troubles psychiques préoccupante ; que la demande de soins est en augmentation constante.

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé :

- de reconduire le Conseil Local de Santé Mentale pour une période de trois années ;
- de reconduire la convention d'objectifs et de moyens dite convention cadres du CLSM de la commune de Carros entre l'Agence Régionale de Santé PACA (ARS PACA) le Centre Communal d'Action Sociale de Carros et le Centre Hospitalier Sainte-Marie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention cadre tripartite ainsi que tous les documents s'y afférents.

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD apporte deux précisions : seule la commune peut conventionner en cette matière. Il est important de noter que c'est le CCAS coordonnera une partie des actions. Le CCAS dispose désormais d'une compétence étendue et fait partie de cette logique que nous poursuivons pour que l'écosystème social soit encore plus resserré que ce qu'il ne l'était, pour justement être beaucoup plus efficace et pertinent dans les réponses que nous pouvons apporter.

Une réunion sera organisée avec l'ARS PACA d'ici la fin de l'année. Je vous proposerai de revoir la composition de cette instance à cette occasion, et, si quelqu'un parmi les Membres du Conseil Municipal est intéressé, il sera bienvenu à y participer. La photographie de la situation sur la santé mentale du territoire est un point fort intéressant.

Le vote est unanime.

URBANISME & FONCIER

54/2023 - Mise à disposition de locaux à titre gracieux entre la commune de CARROS et l'Association « LIONS CLUB »

*Rapporteur : **Ludovic Othman**, Adjoint au sport, au commerce, à l'emploi et au développement économique et à la vie Associative*

Toujours dans la continuité de notre engagement pour nos associations.

Considérant que, la commune de CARROS met à disposition des locaux afin de permettre aux associations d'exercer leur activité et leurs projets ;

Considérant que, ces mises à disposition gracieuses sont consenties au terme de convention conclue entre chaque association et la commune ;

Considérant que, la commune entend apporter une aide logistique au projet des associations dans le cadre d'une subvention en nature ;

Considérant que, les fluides : eau, électricité, téléphone et l'entretien des extincteurs sont à la charge de l'association ;

Considérant, la demande de l'association Lions Club de pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un local communal.

Après avoir entendu l'exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, Yannick Bernard, à signer la convention de mise à disposition d'un local de 32,4 m² à titre gracieux, sis, 21, rue des Arbousiers, entre la commune de CARROS et l'association Lions Club de La Gaude Balcon de Provence ci-joint en annexe.

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD est très fier de pouvoir confier ce local à l'association Lions Club qui prouve l'action directe que l'on porte auprès des associations caritatives. Pour le Lions Club, un euro perçu est égal à un euro redistribué auprès de leurs bénéficiaires.

L'action relative à cette mise à disposition leur permettra d'être beaucoup plus efficace que ce qu'ils l'ont été, pour les bénéficiaires de tout ordre, puisqu'ils contribuent à l'achat de matériels pour des personnes handicapées, des aides de spécifiques de temps en temps pour des loyers, pour des bourses d'enseignement.

Il y a vraiment une aide variée, je prends deux minutes sur ce sujet parce qu'il est important que vous sachiez, quand nous disons aider une association, ce n'est pas uniquement la mise à disposition d'un local, c'est aussi ce que nous avons démontré à l'occasion de la Fête des Fraises, ce qui n'est qu'un exemple.

Lors de cette manifestation, les implantations des associations caritatives, étaient situées immédiatement à proximité de l'entrée, à un endroit où tout le monde passe. Et nous retrouvions évidemment le Lions Club, le don du sang, la Ligue pour le diabète, France Adopt, ... Cela est important, et, forcément, c'est commercialement parlant car ce sont les emplacements les plus demandés par les exposants.

Nous avons fait le choix de les mettre en avant à l'occasion de cette fête. Il s'agit, d'un exemple parmi tant d'autres, de notre action politique, pour la mise en avant des associations caritatives.

Le vote est unanime.

55/2023 - Avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière « Portes des Plans », entre l'EPF PACA, la Métropole Nice Côte d'Azur & la commune de CARROS

*Rapporteur : **Alain SERVELLA**, Adjoint à l'Urbanisme et au Foncier*

La Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de CARROS ont signé avec l'EPF PACA, une convention d'intervention foncière le premier février 2023 pour un montant de 5 000 000 €, portant sur le site Portes des Plans, identifié comme secteur à enjeux.

Le 6 mars 2023, une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en mairie pour un montant total de 15 500 000 € portant sur un tènement foncier d'une superficie globale, d'environ 4 hectares au cœur du périmètre de l'intervention précité.

Afin de pouvoir d'une part, honorer la potentielle d'acquisition par voie de préemption de ce tènement, et, d'autre part, d'avancer dans les acquisitions amiable des autres fonciers du périmètre, un Avenant à la convention est proposé, en augmentant l'engagement financier de 15 500 000 euros.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la délibération n° 135/2022 du 11 octobre 2022 relative à la convention d'intervention foncière « PORTES DES PLANS », entre l'EPF PACA, la métropole Nice Côte d'Azur et la Commune de Carros ;

Vu la délibération n° 149/2022 du 15 novembre 2022 ayant pour objet la correction pour erreur matérielle de la délibération n° 135/2022 relative à la convention d'intervention foncière « PORTES DES PLANS », entre l'EPF PACA, la métropole Nice Côte d'Azur et la Commune de Carros ;

Vu la délibération n° 12/2023 du 7 février 2023 relative au lancement de la procédure de déclaration d'utilité Publique dont l'EPF PACA est bénéficiaire ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée en mairie le 6 mars 2023 pour un montant total de 15 500 000 € portant sur un tènement foncier d'une superficie globale d'environ 4 hectares au cœur du périmètre d'intervention précité.

Considérant que, la convention d'intervention foncière du 1er février 2023 doit être modifiée pour augmenter l'engagement financier à hauteur de 15 500 000 €.

Il s'agit d'une augmentation, c'est à dire que le total est de 20 500 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé d'approuver les termes de l'Avenant n° 1 de la convention Foncière « Portes des Plans » en pièce jointe et d'autoriser Monsieur le Maire, Yannick BERNARD, à signer l'Avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière « Portes des Plans entre l'EPF PACA, LA MNCA & la commune de CARROS.

INTERVENTIONS

Monsieur Stéphane REVELLO : « *sur le début de la délibération il est écrit un montant total de 15 500 000 € ; si le montant total est de + de 20 millions il y a un petit 'delta'* » ?

Monsieur Alain SERVELLA : « *il y a un avenant à la convention proposé en augmentant l'engagement financier de 15 500 000 € ; l'engagement était de 5 000 000 €, en l'augmentant de 15 500 000 € il est de 20 500 000 €* ».

Monsieur Stéphane REVELLO : « *j'ai bien compris, en fait dans la délibération, il est marqué pour un montant total de 15 000 000 €, c'est une petite erreur ? Ce qui est dérangeant sur cette délibération c'est l'impression*

de vous signer un chèque en blanc, il y a peut-être un très gros projet derrière mais on en a pas du tout connaissance sur la délibération il est noté d'avancer dans les acquisitions amiables, on n'a aucune connaissance de ce que vous êtes en train de négocier ou du projet qui a derrière donc on n'est pas forcément contre un développement maîtrisé mais on aimerait avoir plus de précision là-dessus ».

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : Nous avions été destinataire d'une D.I.A., l'EPF nous demande de nous adapter à cette D.I.A. nous permettant le cas échéant, si nous ne trouvons pas d'accord de pouvoir préempter.

Je vous propose à l'occasion d'un prochain conseil, très rapidement, en introduction, de faire venir les techniciens de l'EPF PACA. Les études ont commencé, nous avons les premiers retours ils viendraient présenter collectivement la stratégie générale, la démarche que nous poursuivons pour justement sortir un quartier le plus équilibré possible.

Ce qui me conforte dans la solution que nous avons prise il y a quelques mois en arrière à l'automne c'est que nous sentions bien qu'il y avait quelque chose qui était en train de se passer sur ces terrains, raison pour laquelle nous avions lancé cette DUP, puisque, quelque part, nous sommes un peu poussés à nous positionner sur un achat de ce coût. Il y avait quelque chose qui était en train de se faire, que nous aurions reçu sans doute un jour ou l'autre, un permis de construire, pour quelques centaines de logements sans que nous ayons pu avoir un mot à dire. Comme je vous l'avais dit la dernière fois, ces deux impliquent une réflexion sur la présence d'établissements scolaires, la présence de commerce, la présence de voies de circulation, comment ces dernières vont interagir avec celle qui existe déjà ? Quels vont être les avantages ? Également, les contraintes que vont exposer ces nouveaux logements auprès des habitants de la zone ?

C'est intéressant de se doter de ces outils pour justement amortir et, essayer d'organiser au mieux possible ces 20 hectares car ici, nous parlons de quelques hectares concernés par cette D.I.A.

Monsieur Philippe RANSAN : *« je voulais juste rajouter, qu'habitant au Plan de CARROS, ce que l'on ressent, tous, quand on habite là-bas, est qu'aujourd'hui, partir travailler à 7 h 30 veut dire constamment se retrouver dans les embouteillages sur les deux ou trois ronds-points qui sont à cette proximité. Cela va nous permettre de pouvoir recadrer la chose et de pouvoir rajouter à tous les logements qui peuvent arriver, une école sécurisée, avec des arrêts minutes, de même que des places de parking s'il y a des commerces qui sont créés, car aujourd'hui, la grosse contrainte se fait sur les déplacements.*

Sur la question de la fibre aussi, nous voyons bien qu'aujourd'hui, toutes les maisons qui sont du côté des plans sont ennuyés, que ce soit sur le tuyau de la fibre, parce que les goulottes sont trop petites, il y a trop de maisons ou trop d'appartement par domaines. Ce qui correspondent à des contraintes qui arrivent tous les jours et c'est ce que je remarque à ma petite échelle et ce que j'entends autour de moi habitant dans au Plan de CARROS ».

Madame Estelle BORNE : *« juste pour vous informer qu'au Centre-Ville, la circulation à partir de 7 h 30, c'est pareil, voilà, donc nous aussi sommes embêtés au Centre- Ville ».*

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : vous avez raison et cela fait partie d'un des arguments en fin de compte qui est d'utiliser l'histoire de ce que nous vivons déjà dans les points positifs et les points qui le sont un peu moins pour tenter là où on a encore une possibilité de faire émerger un urbanisme acceptable et soutenable aussi bien aujourd'hui, que dans les 10, 20, 30, 50 prochaines années, puisque là, les constructions qui vont être réalisées à un moment ou un autre seront là, pour durer et organiser cet espace.

Dans la présentation qui vous sera faite, si nous n'allons pas suffisamment loin dans l'analyse le point de centralité que nous avons connu à l'occasion de la Fête des Fraises pourraient sans doute être déplacé si nous ne faisons pas attention dans ce nouveau quartier. La place Frescolini est un marqueur de la commune dont je souhaite qu'il reste un point de centralité, comme l'est devenue la place Saint-Pierre au niveau du Plan de CARROS. Ce sont tous ces sujets sur lesquels aujourd'hui différents spécialistes en urbanisme sont en train de

compiler ces données., et, je pense que prochainement ils vous présenteront des éléments plus particulièrement intéressants.

Monsieur Alain SERVELLA : *« il faut bien comprendre que cela fait un mois qu'une D.I.A. a été déposée, on a un délai très court pour répondre, donc, le temps est compté et sans réponse de notre part, nous perdrions toute maîtrise de cet espace, mais nous anticipons ».*

Madame Marie-Christine LEPAGNOT : « *juste pour la clarté, également, de nos auditeurs, et je pense au public autour du Conseil Municipal, que veut dire D.I.A. parce que les acronymes, peuvent vouloir dire beaucoup de choses » ?*

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : c'est une Déclaration d'Intention d'Aliéner. Il faut que vous sachiez qu'avant chaque vente d'un bien, au niveau foncier, la commune est interrogée, pour savoir si elle préempte ou pas le bien. En l'occurrence, cela peut être sur des locaux commerciaux, des appartements, des maisons, également, des terrains.

Le but de notre stratégie, étant donné que nous n'avons pas la surface financière pour pouvoir acheter au prix de 15 000 000 €. Si nous les avions à la banque, je peux vous dire que nous serions extrêmement heureux de devenir propriétaire de tous ces terrains. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes rapprochés de l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) qui devient en fin de compte le banquier qui achète sous conditions, mais, il s'agit de permettre aux collectivités, de dire, nous, en tant que mairie, pour un intérêt public, et j'entends bien cela, pour l'intérêt public, l'intérêt général, nous missionnons l'E.P.F. pour se porter propriétaires pour notre compte en exerçant le droit de préemption. Très rapidement c'est la définition d'une D.I.A.

Nous pourrions aller plus loin, mais, c'est un engagement très formel et, si nous ne réagissons pas, je reprends les propos de mon Adjoint, le promoteur devient propriétaire de ces hectares. Il dépose un permis et s'il répond aux règles du PLU il sera autorisé. Vous savez que nous sommes en opération d'intérêt national, que les permis de construire ne sont plus instruits par les mairies, mais, par les services de l'Etat, et, si le projet respecte le plan local d'urbanisme métropolitain et toutes les réglementations en vigueur nous nous retrouverions dans quelques mois avec la construction de plusieurs, je vous rappelle, plusieurs centaines de logements sans réflexion, intégration...

Monsieur Ludovic OTHMAN prend la parole à la demande de Madame Evelyne DEPOYS, il lit : *au vu de la complexité du dossier, de l'augmentation, du manque de temps pour l'étudier, elle va faire abstention sur cette délibération.*

Monsieur Paul MITZNER prend la parole à la demande de Monsieur Jean-Louis ALUNNO. Il va voter contre et je vais vous lire le texte qu'il veut vous communiquer : « *vous nous demandez une nouvelle fois de voter sur un engagement financier de la commune sans aucune information crédible de justification. Une augmentation de 15,5 millions d'euros cela fait 4 à 5 fois après la demande initiale de 5 millions par un simple Avenant. Mais, qui a pondu ce projet ? Qui a mené l'estimation initiale ? Sur quelle base ? Où est l'estimation des domaines ? Qui a déposé en mairie une déclaration d'intention d'aliéner ? Vous engagez la commune et vos futurs successeurs sur des sommes considérables. La Cour des comptes ne va pas être contente. La Métropole, déjà endettée jusqu'au cou et a beau jeu de se reposer maintenant sur les communes pour pouvoir financer ses projets. Attention, qu'ils ne fassent pas partie de ce qu'on appelle des éléphants blancs. Vaste projet abandonné avant leur terme, ou qui ne servent à rien et qui ont ruiné des communautés ».*

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : je vais reprendre les arguments que l'on a que l'on a exposé aujourd'hui c'est la seule solution pour maîtriser le devenir de ces terrains. L'engagement est un Avenant. On a demandé à France Domaine de nous faire une estimation pour vérifier si les 15 500 000 € étaient crédibles ou pas. Il y a eu une visite sur les terrains qui s'est déroulée aujourd'hui, pour que France Domaines réalise son estimation.

Encore une fois, c'est vraiment la seule solution juridique stable, fiable qui nous permet de nous positionner sur une organisation équilibrée de ce quartier. Je pense que Monsieur Jean-Louis ALUNNO passera de « contre » à « abstention » à l'occasion d'une prochaine délibération quand il aura vu le travail qui sera présenté par les services de l'EPF qui travaillent main dans la main avec les personnes de la Métropole et avec les agents de la commune pour avancer sur ce dossier majeur.

Monsieur Alain SERVELLA : *« au risque de nous répéter, je réitère, que la commune ne va pas sortir un centime. Je ne vois pas pourquoi Monsieur Jean-Louis ALUNNO raconte cela, il devrait aller sur internet de temps en temps regarder un petit peu comment cela se passe ».*

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : lors du prochain conseil il est important d'apporter la compréhension à ce sujet sur tous les enjeux qu'il y a derrière.

Le vote est majoritaire.

Contre : 6, Marie-Christine LEPAGNOT - Estelle BORNE - Stéphane REVELLO - Jean-Louis ALUNNO - Meddhi GHRIS - Graziella SANTI.

Abstention : 1, Evelyne DEPOYS

VIE LOCALE - SPORT, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, EVENEMENTIEL

56/2023 - Convention de mise à disposition à titre gracieux de la Salle Juliette GRECO à la Fédération Académique pour les Rencontres des Ensembles Chorales & Instrumentaux (FARECI)

*Rapporteur : **Virginie SALVO**, Adjointe déléguée à la Culture et à l'Economie culturelle et créative*

Dans le cadre de la diffusion d'un spectacle de chants chorales, comportant 70 chanteurs, et, huit musiciens à l'initiative d'une professeure du collège Paul Langevin de CARROS, une demande de mise à disposition de la salle de spectacle GRECO a été déposée auprès des services municipaux.

Ce spectacle nécessite la mise à disposition de la salle de spectacle durant deux jours, les 5 et 6 juin prochain.

Considérant, la demande formulée par cette Fédération à la date du 3 octobre 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux avec la FARECI annexée à la présente délibération et, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Le vote est unanime.

57/2023 - Politique tarifaire des Sports - Approbation de la mise en œuvre d'un accès à la piscine municipale, à titre gratuit, sur les ouvertures publiques pour les personnels des services de secours (Pompiers), Forces de l'ordre (Police Municipale & Gendarmerie) et certains agents territoriaux de la collectivité

*Rapporteur : **Ludovic Othman**, Adjoint au sport, au commerce, à l'emploi et au développement économique et à la vie Associative*

Dans le cadre de sa politique sportive la commune de CARROS souhaite promouvoir la pratique de l'activité physique et du sport pour tous et de toutes les disciplines.

Ainsi elles souhaitent répondre aux besoins de certains agents et personnels en matière de pratique de la natation dans le cadre de leur formation continue, mais, également, à des fins de maintien et d'amélioration de leurs conditions physiques nécessaires à leur mission.

Dans ce cadre il est proposé d'accorder un accès gratuit à la piscine municipale haut aux agents de la police municipale ; pompiers de CARROS ; gendarmes du secteur de CARROS ; maître-nageur sauveteur et surveillants de baignade ; éducateurs sportifs de la ville de CARROS, dont la pratique de la natation correspond à un impératif de formation continue et de maintien des capacités physiques indispensables à leur mission.

L'accès sera possible sur des créneaux ouverts au public pour les agents qui sont munis d'un justificatif ou de leur carte professionnelle. Telles sont les raisons, qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération si après.

Considérant les demandes d'accès à titre gratuit sollicités par la gendarmerie de CARROS et par le groupement des sapeurs-pompiers de CARROS ;

Considérant le soutien apporté par la commune CARROS aux forces de l'ordre et au service de secours notamment permettant l'amélioration des conditions physiques des agents d'intervention ;

Considérant la liste ci-après des bénéficiaires pour un accès gratuit.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, d'accorder la gratuité d'accès à la piscine aux agents tels qui sont énumérées dans la présente délibérations et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'application de ces dispositions.

INTERVENTIONS

Madame Estelle BORNE : *« mes collègues et moi, nous posons une question, pourquoi pas les autres agents, les personnes qui travaillent dans les écoles, ou au niveau sportif, les éducateurs, aux écoles, dans les cuisines, les personnes qui souhaiteraient peut-être tout bêtement » ?*

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : Deux éléments de réponse. Le premier est que nous n'avons pas eu de demandes. Le deuxième est que cela répond à un impératif professionnel direct, car un éducateur sportif doit continuer à maintenir sa capacité physique, il en est de même pour les agents de la Police Municipale, du service départemental d'incendie et de secours.

En revanche, si nous avons un engouement fort des agents de la collectivité à aller s'entraîner (nous parlons d'entraînement très cadré qui reste un loisir sportif) je souscris à votre proposition, nous pourrons le proposer lors d'un prochain CST.

Madame Estelle BORNE : *« concernant les ATSEM, c'est pareil, elles font pas mal de tâches physiques donc ce sont des personnes qui ont besoin aussi peut-être de se dépenser, en tout cas de se muscler. Et par ailleurs ce sera aussi au niveau de la santé, le bien-être et la santé, cela peut faire partie aussi pour les syndicats, d'une volonté du CST peut-être ».*

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : j'apprécie que vous vous en souciiez et je trouve qu'il s'agit d'une bonne proposition. Vous ouvrez une porte importante car nous avons lancé une vraie réflexion et des actions concrètes sur la santé au travail et donc tous les mois les agents de la collectivité reçoivent un mail, une lettre spécifique, leur présentant un certain nombre de solutions très variées que ce soit sur le schéma postural au travail ; les troubles musculosquelettiques ; les risques psychosociaux... c'est une attention que nous portons de plus en plus puisque sous l'action de de Martine PASSERON, il y a un vrai travail qui s'inscrit dans la durée. Nous allons organiser la première journée de santé au travail qui doit intervenir de mémoire à l'automne auprès de la totalité des agents de la collectivité, cela pourrait faire partie des propositions que nous pourrions amener sur la table avec eux. Nous allons les interroger pour voir ce qu'ils en pensent ?

Madame Estelle BORNE : « *concernant justement ces mails que vous envoyez, ces informations au niveau de toutes les procédures ergonomiques, pourquoi nous ne sommes pas associés en tant que groupe de l'opposition pour les recevoir ? Cela va être aussi un travail peut-être sur les postures à mettre en place, mais en tout cas cela serait intéressant de savoir ce que vous donnez aux agents parce que par ces informations je trouve qu'il y aurait un échange, ce serait pas mal* si nous aussi en avions, donc si c'est possible de nous mettre en copie » ?

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : c'est volontiers que nous allons vous intégrer dans les destinataires de nos e-mails.

Le vote est unanime.

DECISIONS DU MAIRE

58/2023 - Décision du Maire - Tableau en annexe

*Rapporteur : **Yannick BERNARD**, Maire de la commune de CARROS ; Conseiller des Alpes-Maritimes & Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur*

2023-40 - Utilisation de surfaces complémentaires relatives à la location du parking ARTILAB au profit de la S.A.S. Infinium ;

2023-41 - Retrait de la Décision n° 2023-35 portant sur une demande de subvention DRAC PACA, REGION SUD PACA & DPT 06 au titre des actions culturelles 2023 ;

2023-42 - Convention Occupation du Domaine Public (O.D.P.) 427, Chemin de la Chapelle 06510 CARROS ;

2023-44 - Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle J. GRECO à l'association O.C.C.E. 06 ;

2023-45 - Correction de la Décision du Maire n° 2017/53 du 30/10/2017 - Demande d'attribution de subvention auprès de la Région Sud et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes relative à la réhabilitation des archives municipales et la mise en valeur des richesses patrimoniales ;

2023-46 - Annule et remplace la décision du maire n° 2022/31 datée du 8 septembre 2022 relative à la demande de subvention auprès de l'ASLLIC, du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et de la Préfecture des Alpes-Maritimes pour l'extension de la vidéoprotection, phase 2022 ;

2023-47 - MARCHE 23 MAP 001 - Maintenance des Véhicules n'excédant pas plus de 3,5 tonnes
Lot 1 maintenance mécanique auto / Lot 2 carrosserie auto / Lot 3 maintenance pneumatique / Lot 4 pièces détachées / Lot 5 véhicules électriques.

INTERVENTIONS

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD donne la parole à Madame Christine HUERTAS au sujet de la décision du Maire n° 2023-46 relative à l'extension de la vidéoprotection.

Madame Christine HUERTAS : je passerai ensuite la parole à Madame Sandra BERTIN sur les éléments plus pratiques. Je voulais simplement indiquer que dès notre élection en 2020, l'ASSLIC & la CAIPDV ont sollicité l'installation d'une vidéoprotection sur la Zone Industrielle. Pendant la période du Covid 19 et de l'annulation des élections, nous n'avons pas pu avancer sur ce sujet. Celui-ci est désormais pris en charge, nous avons avancé, et, aujourd'hui il est arrivé à maturité.

Le montant total du projet sera de 263.632 €. A noter que, l'ASSLIC finance le même montant que la commune de CARROS. Sachant que, des subventions ont été sollicitées auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental 06. Celles-ci devraient avoisiner 75 % du montant total, en principe.

Pourquoi cette vidéo protection ? Il n'y avait pas du tout de possibilité de connaître les auteurs des délits sur la zone industrielle, sachant que la vidéoprotection permet à la Police Municipale, également au service de la Gendarmerie d'identifier les contrevenants (exemple du 31 décembre 2023, sans la vidéoprotection, je crois que les 13 personnes qui ont été interpellées n'auraient pas pu l'être). C'est une nécessité, nous avons pris en compte cela, après la demande des représentants de la Zone Industrielle.

Madame Sandra BERTIN : je vous remercie de me laisser la parole sur ce sujet. Dans un contexte où la vidéo demeure un sujet d'actualité comme en témoigne le très récent rapport parlementaire à ce sujet paru le 23 avril dernier, la vidéoprotection présente un intérêt majeur. Je ne vais pas rappeler la finalité pénale énoncée par madame HUERTAS.

Je pense bien évidemment, au service d'incendie & de secours ou encore, la recherche des personnes disparues qui peut s'opérer au moyen de la vidéoprotection. C'est un outil essentiel.

Le fait que la commune de CARROS puisse enfin disposer d'une couverture globale d'un schéma cohérent de vidéoprotection est une excellente nouvelle dont nous pouvons nous réjouir. Et, que nous puissions avoir l'intégralité des entrées et sorties de la commune / vidéo protégées. Aujourd'hui, cela signifie que sur le territoire National, l'ensemble des grandes villes se sont très largement équipés en nouvelles technologies, aussi, l'effet 'pervers' de cet équipement des grandes villes est que la délinquance s'est délocalisée de plus en plus vers les territoires les moins urbanisés. Il faut aussi que nous ayons la capacité de pouvoir faire face à cette nouvelle évolution. Pouvoir 'vidéo protéger' la grande Zone Industrielle de CARROS est une très bonne nouvelle. Nous n'oublions pas que nous avons des entreprises de renommée Internationale. Il nous appartient de pouvoir garantir que tout est mis en œuvre pour leur sécurisation. Sécuriser leurs sites pour pouvoir donner envie non seulement à de nouvelles entreprises de pouvoir s'y établir mais l'envie à celle qui s'y trouvent déjà de pouvoir y demeurer.

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : Il y a beaucoup d'utilités à finir ce maillage, notamment, sur toute la Zone Industrielle puisque cela permettra de surveiller également le Var. Je vous rappelle que lors de la tempête ALEX, c'est votre serviteur qui était sur la digue pour vérifier combien il restait de centimètres avant que le Var ne déborde sur la Zone Industrielle et nous impose ce que nous avions fait : la fermeture du pont de LA MANDA. Ce sera intéressant de pouvoir surveiller à distance. Il y a aussi beaucoup d'autres avantages. Il s'agit d'une opération conjointe avec la commune LE BROC, puisque LE BROC s'équipe également d'une couverture pour cette Zone Industrielle, pour la partie qui concerne leur commune.

La dernière décision concerne un Marché pour la maintenance des véhicules n'excédant pas plus de 3 tonnes 5.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal prend acte de ces Décisions du Maire.

INTERVENTIONS

Monsieur Alan TITONE : *« je tiens à revenir sur le sur 30 avril 2023 concernant la compétition que j'ai effectuée Milan. Je voulais remercier tous les Carrossois. Je n'ai pas souhaité en parler à l'avance par superstition. Je tenais à remercier tous les Carrossois car on avait plus de 600 « j'aime » sur les publications.*

Il s'agissait de ma première victoire (de notoriété), et, tous les commentaires nous ont motivés avec DINO, que vous connaissez, qui travaille à l'ASB.

Je remercie le Pancrace Boxing Club de m'avoir donné les moyens de m'entraîner ; le club le Boxing Squad parce que deux fois par semaine le matin, je m'entraînais avec l'équipe professionnelle de NICE.

Ce n'était pas un combat professionnel, c'est un combat amateur (et non débutant), je suis loin d'être un débutant.

J'ai demandé une dérogation à la Fédération Internationale pour pouvoir combattre parce que je n'avais que trois combats en kickboxing. Il ne s'agit pas de chance mais bien de travail. Le combat a duré une minute et quarante secondes. Tout s'est bien passé, juste un orteil cassé. Remerciements à tout le monde.

Une petite cérémonie pour fêter cela pour dire merci à la commune de CARROS est organisée. Tout le monde est invité. Pour connaitre le lieu, l'adresse, le jour et l'heure, n'hésitez pas à aller sur Facebook ou à me contacter soit par e- mail ou par téléphone pour ceux qui ont le numéro. C'est avec plaisir que tout le monde est bienvenu ».

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD remercie Monsieur Alan TITONE ; les équipes Technique, Informatique et Communication.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, Yannick BERNARD lève la séance à 19 h 38.

Invitation au prochain Conseil Municipal qui se tiendra le **13 juin 2023 à 18 h 30.**

Le Secrétaire de séance

Alan TITONE

MAIRIE DE CARROS 06510

Le Maire

MAIRIE DE CARROS 06510

Yannick BERNARD